



L'UNSa Justice et l'USM signent un accord majoritaire et inédit pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des personnels

Après deux années de négociations, les deux Premières Organisations Syndicales de fonctionnaires et de magistrats signent ce mardi 2 septembre 2025 avec le ministre de la Justice, Gérald Darmanin, un accord majoritaire et inédit, relatif à la qualité de vie et des conditions de travail au ministère de la Justice afin que celle-ci deviennent enfin un sujet prioritaire.



À l'heure où nos collègues de l'administration pénitentiaire sont confrontés à une surpopulation carcérale sans précédent et à des attaques violentes exponentielles ;

À l'heure où nos collègues des services judiciaires font face à une délinquance de leurs missions avec des outils dysfonctionnant, des audiences qui finissent au milieu de la nuit et une charge de travail épuisante ;

À l'heure où nos collègues de la protection judiciaire de la jeunesse sont confrontés à un sous-effectif chronique qui ne permet plus la prise en charge satisfaisante des dossiers et du suivi indispensable des mesures d'assistance éducative ;

À l'heure où nos collègues des services de l'administration centrale et du secrétariat général souffrent d'un manque profond de reconnaissance et de valorisation de leur professionnalisme, dans un contexte professionnel exigeant et trop souvent dépourvu de conditions de travail descentes.

Parler de qualité de vie au travail à l'heure où la souffrance des agents n'a sans doute jamais été aussi prégnante. Cela confère à **l'UNSa Justice et l'USM** une détermination supplémentaire dans leur choix de mettre le pied dans la porte en décidant d'aller de l'avant et d'œuvrer pour que les mentalités changent et que les conditions de travail s'améliorent enfin !

Après avoir été force de proposition durant cette négociation, **l'UNSa Justice et l'USM** ayant pesé de tout leur poids syndical pour que dans cet accord, des gages d'avancée soient actés.

Notre objectif est de permettre une évolution culturelle qui replace l'humain au cœur des collectifs de travail.

L'UNSa Justice et l'USM ont toutefois conscience que cet accord ne règlera pas toutes les difficultés rencontrées par les personnels. Elles continueront de se battre pour plus de transparence et d'efficience dans la prévention des risques professionnels.

Néanmoins, il s'agit d'avancées qui devraient enfin permettre une évolution des pratiques et contribuer à une meilleure prise en compte du collectif de travail et de la santé des personnels.

